



30/08/2017

# PLAN DE GESTION DU RISQUE AEADES ALBOPICTUS

AU CENTRE HOSPITALIER DE  
FREJUS/ SAINT- RAPHAEL

Version 2  
Unité d'hygiène et de prévention de l'infection

## OBJECTIF

Le Plan de Gestion du Risque *Aedes Albopictus* est un document qui précise la stratégie, les moyens et les actions appliqués au Centre Hospitalier de Fréjus- Saint Raphaël (Var) pour éviter la propagation des arboviroses transmises par le moustique vecteur *Aedes Albopictus* (AA). Il est destiné à appréhender le risque AA.

Le plan de gestion comprend quatre volets qui précisent successivement la politique et la stratégie globale établies (volet 1), la gestion de l'environnement au regard du risque (volet 2), la gestion médicale au regard du risque (volet 3) et la communication faite autour du risque (volet 4).

Il sera déployé dans l'établissement tant que la vigilance des autorités sera maintenue.

Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur	Approbation
E. BATHIAS	Dr S. REYNAUD - J. CROUTELLE F. WALICKI - O CARRAY	C BORNE	ARS
05/2017	29/05/2017	30/05/2017	19/07/2017

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET STRATEGIE NATIONALE

La Préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont mis en place un dispositif de lutte antivectorielle dans les départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population, la politique nationale de lutte contre la dissémination du vecteur étant indexée sur un objectif de Santé Publique.

Le risque sanitaire lié aux arbovirus Chikungunya-Dengue, puis Zika, est pris en considération par le Centre Hospitalier intercommunal de Fréjus- Saint Raphaël (CHFSR) depuis 2008, date de rédaction des premières fiches de recommandations issues des préconisations nationales à appliquer pour circonscrire le risque.

Ces procédures étaient alors essentiellement dédiées à la prise en charge et la protection du patient. Elles ont été renforcées à la demande de l'ARS en 2016 par des actions de lutte contre la propagation du moustique vecteur dans l'établissement. L'ensemble de ces mesures ont été depuis consignées dans un « Plan de Prévention du Risque AA » adressé à l'ARS, puis inspectées le 26 août 2016 par l'organisme pour contrôler et compléter le dispositif envisagé.

*Cf. Instruction DGS/RI1/2016/103, arrêté Préfectoral du Var du 14/03/2016, règles d'hygiène visées dans les articles L 1311-1 et 2 du CSP, préconisations des articles L 6111-2 et L 6144-1 du CSP*

Le Plan de Prévention et les conclusions du rapport d'inspection ont posé les bases du « Plan de Gestion du Risque *Aedes Albopictus* au Centre Hospitalier de Fréjus- Saint Raphaël » demandé par l'ARS lors de la présentation du suivi des actions du 10 avril 2017.

### PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre Hospitalier intercommunal de Fréjus- Saint Raphaël couvre une partie de l'Est Var en zone géographique, soit une population d'environ 180000 habitants largement majorée en période estivale.

En 2016, 47473 patients ont effectué un passage aux urgences, 11958 patients ont été hospitalisés.

Des activités diagnostiques, de consultations et d'hospitalisations (24h/24) sont proposées dans des unités de soins regroupées en pôles d'activités (Urgences-Réanimation, Médecine, Interventionnel, Femme/Mère/Enfant, Psychiatrie, Gériatrie et Activités Médicales Transversales).

Si les locaux principaux sont basés sur le site de Fréjus, certaines activités sont excentrées (EHPAD Puget sur Argens, Centre de gériatrie Saint- Raphaël, locaux de Sainte-Maxime, de Trans en Provence, de Cogolin ...).

## POLITIQUE ET STRATEGIE GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT

1. IDENTIFIER LE RISQUE *AEDES ALBOPICTUS* (AA)
2. PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE
3. REDUIRE LE RISQUE EN LUTTANT CONTRE LA PROLIFERATION DU VECTEUR ET LA TRANSMISSION DU VIRUS
4. SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS ET INFORMER LES USAGERS

### 1. IDENTIFIER LE RISQUE *AEDES ALBOPICTUS* (AA)

Le dispositif de lutte nationale de prévention contre les maladies vectorielles « arboviroses » est actuellement activé dans le département du Var où le moustique vecteur est implanté.

De plus, les constats de l'expert entomologiste de l'Entente Interdépartementale de Démoustication Méditerranée (EID), effectués lors de l'inspection du 26 août 2016, ont fait état de la présence du vecteur aux abords directs de l'établissement principal.

### 2. PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE

La Direction de l'établissement a identifié auprès de l'ARS des référents pour le risque AA en 2016 :

- un référent (technique) « Moustiques » ▶ Monsieur Johnny CROUTELLE, responsable du Service Entretien (DéALT)
- un référent médical ▶ Docteur Sabrina REYNAUD, médecin gestionnaire des risques, responsable de l'unité d'hygiène

D'autres personnes ressources sont actuellement associées au dispositif : le responsable du SID-CAVEM ( ▶ Monsieur Fabien WALICKI), l'ingénieur chargé des Services Techniques du CHFSR ( ▶ Monsieur Olivier CARRAY), l'Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH) ( ▶ Mesdames Elodie BATHIAS Guylène LOZE-VIARD Sylvie SABATHIER-HAZAM Anne DELOSTE) et l'entomologiste de l'EID Méditerranée ( ▶ Monsieur Jean Baptiste FERRE) pour son expertise.

Le risque « arboviroses » a été inclus dans la politique globale de réduction des risques. Il a été inscrit en 2016 par le médecin gestionnaire des risques dans la cartographie des risques, intégré au processus « gestion du risque infectieux » au chapitre « gestion des phénomènes épidémiques ».

Les « menaces sanitaires de grande ampleur de type épidémique » ont été recensées dans le Plan Blanc de l'établissement qui, à ce titre, prend en considération le risque épidémique d'arboviroses.

La Cellule Qualité tient compte du risque AA dans son recueil de Fiches d'Evènements Indésirables (FEI). L'implication du référent médical AA dans la Cellule Qualité, au titre de gestionnaire des

risques/responsable de l'EOH, facilite la vigilance portée aux signalements et plaintes de patients traités.

### **3. REDUIRE LE RISQUE *Aedes albopictus* EN LUTTANT CONTRE LA PROLIFERATION DU VECTEUR ET LA TRANSMISSION DU VIRUS**

L'établissement met en œuvre les mesures nécessaires pour limiter le risque de dissémination du moustique intra-muros, protéger les patients, signaler les cas et informer les usagers.

La Commission Médicale d'Établissement (CME) et la sous-commission chargée de la Lutte contre les Infections associées aux soins (CLIN) ont intégré dans le programme d'actions N+1 de ce dernier la mise en œuvre d'un « Plan annuel de prévention des arboviroses et de réduction du risque AA ».

L'Équipe Opérationnelle en Hygiène (EOH) est chargée de la coordination et de la mise en œuvre de la campagne de prévention de ce plan lancée chaque année au mois de mars, pour être en cohérence avec la période d'activité attendue du moustique (1<sup>er</sup> mai - 30 novembre). L'élaboration d'une « check-list » utilisée en outil de support permet à l'EOH de s'assurer des bonnes conditions de mise en œuvre du dispositif et d'anticiper les besoins.

✓ Cf. annexe <sup>1</sup> « *Check-list campagne de prévention des arboviroses risque AA* » document EOH

### **4. SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS ET INFORMER LES USAGERS**

Un programme de formation des professionnels et d'information au risque AA est mis en œuvre. Une information spécifique « risque AA » a été intégrée aux programmes des formations continues et initiales pour les soignants et tous les nouveaux arrivants non médicaux. Les agents des services Techniques, Sécurité, Entretien et Biomédical bénéficient depuis 2017 d'une formation dispensée par le responsable SID-CAVEM et l'EOH.

La campagne de prévention est annoncée en réunion des instances (CME, CLIN, CSIRMT...) et en réunions des Correspondants en hygiène.

Une information préventive par affichage de posters ou dépose de dépliants de l'Agence Nationale de Santé Publique est proposée aux usagers dans les salles d'attente.

La plaquette d'information alléguant les consignes de prévention à l'hôpital et les gestes citoyens à adopter au domicile est largement diffusée aux professionnels dans les réunions, les formations et déposée dans les salles d'attente.

✓ Cf. annexe <sup>2</sup> « *Protection personnelle des maladies à transmission vectorielle : comment vous protéger ?* » document CLIN disponible par l'application informatique de gestion documentaire

## PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

1. ORGANISATION DE LA LUTTE ANTI VECTORIELLE
2. MISSIONS DES INTERVENANTS ET CHAMPS D'ACTION
3. METHODES MOYENS ET CALENDRIER D'ACTION
4. FORMATION DES PROFESSIONNELS
5. SECURITE DES PERSONNES

### 1. ORGANISATION DE LA LUTTE ANTI VECTORIELLE

Le programme du plan de gestion environnementale de lutte antivectorielle a pour objectif de réduire le risque de présence et de prolifération du moustique dans et aux abords de l'établissement. Il prévoit la surveillance et la destruction des gîtes larvaires et la mise en œuvre de mesures de désinsectisation adulticide curative dans/et-aux abords des bâtiments. Les actions sont réalisées par des agents de l'établissement sur demande du référent « Moustiques » ou des agents du Service Intercommunal de Démoustication (SID) de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) par intervention. Après accord de la Direction, un partenariat entre le responsable « Moustiques » de l'établissement et le responsable du SID-CAVEM a été conclu en 2016.

L'organisation ainsi convenue permet d'effectuer la surveillance et la réalisation d'actions correctrices à l'aide de moyens adaptés et de personnes formées et spécialisées, de couvrir un périmètre d'action plus large dans la surveillance des zones extérieures (démoustication des quartiers mitoyens) et de disposer d'expertise constante de professionnels dans le domaine.

De plus, le référent « Moustiques » reste en contact avec l'entomologiste de l'EID Méditerranée dont l'expertise ou les conseils peuvent être requis si nécessaire.

✓ Cf. [annexe 3 « Stratégie de lutte anti vectorielle » procédure CLIN disponible par l'application informatique de gestion documentaire](#)

### 2. MISSIONS DES INTERVENANTS ET CHAMPS D'ACTION

#### ► Référent moustiques du CHFSR

Missions : contrôler le vecteur par le recensement et la surveillance des gîtes larvaires, accompagner les agents du SID-CAVEM pendant leurs interventions, mettre en œuvre ou demander de mettre en œuvre des actions de destruction des gîtes larvaires, tracer les actions, saisir les personnes ressources (entomologiste, ingénieur des services techniques ...) pour avoir un avis sur la mise en œuvre d'une action corrective, participer à la formation des agents de l'établissement, dispenser les informations de prévention et les consignes à appliquer aux agents des structures distantes.

Périmètre d'intervention : bâtiments et abords directs (jardins, parkings, terrasses, ...) de l'Hôpital Bonnet et des sites annexés (EHPAD Puget sur Argens, Centre de gérontologie Saint-Raphaël, locaux de Sainte-Maxime, de Trans en Provence, de Cogolin, ...).

#### ► Agents du SID-CAVEM

Missions : contrôler le vecteur par le recensement et la surveillance des gîtes larvaires, mettre en œuvre ou demander de mettre en œuvre des actions de destruction des gîtes larvaires, tracer les actions, fournir un calendrier et une traçabilité des actions en informant le référent « Moustiques », participer à la formation des agents de l'établissement, mettre à disposition les documents d'informations SID-CAVEM diffusés au public.

Périmètre d'intervention : ► bâtiments et abords directs (jardins, parkings, terrasses ...) de l'Hôpital Bonnet et de certains sites annexés (EHPAD Puget sur Argens et Centre de gérontologie Saint-Raphaël)

### 3. METHODES MOYENS ET CALENDRIER D'ACTION

#### ► Surveillance

La prospection des lieux potentiels de présence de moustiques adultes ou au stade larvaire, principalement localisés dans les jardins, sur les toits terrasses, dans les patios équipés de dalles sur plots ou dans les avaloirs de réseau pluvial ... a été menée par le référent « Moustiques » et le responsable SID-CAVEM à partir des indications de l'expert entomologiste de l'EID.

L'inventaire des gîtes larvaires a permis de constituer une cartographie, évolutive puisque étant vouée à recenser chaque nouveau site détecté.

✓ Cf. annexe 4 « *Inventaire/localisation des gîtes larvaires* » inventaire, plan et photos F WALICKI J CROUTELLE

La surveillance régulière de tous les points listés est effectuée ou coordonnée par le référent « Moustiques » afin d'éviter les sites de reproduction ou de naissance du vecteur. Il peut demander l'intervention d'un tiers (prestataire pour la taille des végétaux ou agent des services techniques pour le nettoyage des avaloirs par exemple).

Les toitures terrasses qui nécessitaient une mise en conformité sont surveillées ; les travaux initialement prévus pour le 1<sup>er</sup> mai ont été reprogrammés. Une fois réalisées, la traçabilité de ces opérations sera remise aux référents.

#### ► Actions de lutte préventive et de lutte curative

Le contrôle des gîtes larvaires et les opérations de désinsectisation adulticide ont pour objectif d'éviter la dissémination du moustique AA dans l'établissement. La stratégie de lutte anti vectorielle appliquée est décrite dans la procédure CLIN « Stratégie de lutte anti vectorielle », diffusée à tous les professionnels par l'application informatique de gestion documentaire.

Méthode	Intervenant	Calendrier
<b>Surveillance et contrôle</b> des zones à gîtes larvaires. Demande d'intervention d'un tiers si contrôle positif et signalement de la zone au SID-CAVEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ référent « Moustiques »</li> <li>▶ agents de l'établissement (prestataire, agent d'entretien, technicien de maintenance ...)</li> </ul>	Toute l'année
<b>Traitements préventifs</b> de principe : épandage manuel de produits biocides et installation de pièges à moustiques.	▶ agents du SID-CAVEM	A partir d'avril
<b>Traitements curatifs</b> mécaniques <b>ponctuels</b> avec adulticide si forte présence de moustiques <i>Soumis à validation de l'ARS</i>	▶ agents du SID-CAVEM	Ponctuel

Les interventions des agents du SID-CAVEM dans l'établissement sont programmées et accompagnées par le référent « Moustiques ».

Le référent « Moustiques » a pris contact avec les cadres qui gèrent les sites distants, non couverts par les zones d'intervention du SID-CAVEM, pour donner les informations nécessaires à l'application des mesures de prévention (entretien des jardins et surveillance des lieux à la recherche de gîtes larvaires) pour cette campagne 2017. Les premières visites sur site ont été programmées le 31 mai 2017.

#### ▶ Traçabilité des actions

La programmation des actions et leur mise en œuvre par le SID-CAVEM sont tracées par l'organisme. Les éléments de traçabilité sont remis par le responsable au référent « Moustiques » chargé de l'archivage des documents.

## 4. FORMATION DES PROFESSIONNELS

Un programme spécifique de formations de tous les agents des services Techniques, du service Sécurité et du service Biomédical a débuté en 2017 avec le concours du responsable du SID-CAVEM. Les techniciens biomédicaux ont été intégrés à la formation en septembre 2017.

✓ Cf. annexe<sup>5</sup> « Formation sur la prévention du risque infectieux pour les agents des services Techniques, Sécurité et Biomédical » procédure EOH

Les agents d'entretien, sous la responsabilité du référent « Moustiques », bénéficient d'une information régulière par leur responsable. Ils sont chargés de signaler au référent « Moustiques » toute présence de niche vectorielle constatée.

Un affichage de document sur l'identification des gîtes larvaires est effectué depuis 2015 dans les locaux des Services Techniques et Entretien pour une meilleure connaissance des gestes à effectuer pour participer au dispositif.

✓ Cf. annexe <sup>6</sup> « *Attaquons les ensemble* » document SID-CAVEM

## 5. SECURITE DES PERSONNES

Le responsable SID-CAVEM a garanti à l'EOH, lors de la réunion du 14/12/2016, la sécurité des personnes au regard des produits de lutte anti vectorielle utilisés. Les fiches sécurité des produits ont été remises au référent médical. Elles sont tenues à disposition des urgentistes par le référent médical dans l'hypothèse d'une intoxication sur le site.

✓ Cf. annexes <sup>7</sup> « *Fiches sécurité SID-CAVEM* »

Le référent s'est enquis au cours de cette même réunion auprès du responsable du SID-CAVEM des consignes de protection appliquées par les agents dans l'épandage de produits.

## PLAN DE GESTION MEDICALE

1. MISSIONS DU REFERENT MEDICAL
2. ORGANISATION LA PRISE EN CHARGE MEDICALE DES PATIENTS
3. METHODES ET MOYENS
4. SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE

### 1. MISSIONS DU REFERENT MEDICAL

Le référent médical informe par courriel ou en réunion de CME ses pairs sur l'actualité réglementaire liée au risque AA et à la prévention des arboviroses. Il présente annuellement le plan de prévention en réunion de CME, accompagne les urgentistes dans la prise en charge des patients en aidant au signalement et à la déclaration, s'assure avec l'EOH de la mise en place des précautions standard et de la disponibilité des dispositifs de protection, met à disposition des urgentistes les données sécurité des produits utilisés par le SID-CAVEM dans l'épandage pour anticiper un éventuel risque d'intoxication à prendre en charge dans l'établissement.

### 2. ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE MEDICALE DES PATIENTS

Le programme du plan de gestion médicale du risque AA dans l'établissement est axé autour de la prise en charge des patients atteints ou suspectés d'arbovirose, de la mise en œuvre des mesures de protection pour le patient afin d'éviter la transmission du virus par les piqûres de moustiques et du signalement des cas humains aux autorités.

### 3. METHODES ET MOYENS

#### ► Prise en charge des patients suspects ou atteints d'une maladie vectorielle (arbovirose)

Les patients suspects ou atteints d'une arbovirose (dont Chikungunya Dengue ou Zika) sont pris en charge aux urgences selon un protocole validé « Prise en charge du patient à risque d'arbovirose Chikungunya Dengue Zika ». Un circuit spécifique leur a été dédié dès l'accueil aux urgences et les précautions mises en place sont maintenues autant que nécessaire tout au long de l'hospitalisation.

✓ Cf. annexe <sup>8</sup> « Circuit patient en cas de suspicion d'infection par des moustiques » procédure CLIN/Urgences disponible par l'application informatique de gestion documentaire

Une fiche d'information à remettre au patient est mise à disposition des médecins.

✓ Cf. annexe<sup>9</sup> « Information au patient devant une suspicion de Chikungunya Dengue ou Zika » fiche d'information disponible par l'application informatique de gestion documentaire

#### ► Protection et information des patients et/ou usagers

Des dispositifs de protection anti vectorielle sont mis à disposition des unités de soins pour éviter les piqûres et la contamination de nouveaux moustiques vecteurs :

- répulsifs cutanés délivrés par la Pharmacie sur prescription médicale avec indications d'utilisation précisées dans la procédure « Prise en charge du patient à risque d'arboviroses » ;
- diffuseurs électriques commandés par la DéALT, disponibles aux urgences et dans l'unité d'hygiène et de prévention de l'infection ;
- moustiquaires pour lits adultes et bébés commandées par la DéALT (nouvelles moustiquaires répondant aux normes d'inflammabilité en cours d'achat).

La localisation de ces matériels dans l'établissement et les précautions d'utilisation sont précisées sur la procédure « Prise en charge du patient à risque d'arbovirose ».

La plaquette d'information « Protection personnelle des maladies à transmission vectorielle : comment vous protéger ? » rappelant les protections d'usage et les gestes citoyens est remise au patient.

#### 4. SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE

##### ► Déclaration obligatoire des infections confirmées à virus Chikungunya-Dengue-Zika

Les médecins doivent déclarer par fiche de notification les cas confirmés biologiquement d'infection à virus du Chikungunya, de la Dengue et du Zika au niveau de la plateforme régionale de réception et de gestion des signaux sanitaires de l'ARS PACA.

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

Tél 04.13.55.80.00 Fax 04.13.55.83.44 Mail : [ars-paca-vss@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-vss@ars.sante.fr)

✓ Cf. annexe<sup>10</sup> « Maladies faisant l'objet d'une transmission à l'autorité sanitaire » procédure CLIN disponible par l'application informatique de gestion documentaire

✓ Cf. annexe<sup>11</sup> « Fiches de notification InVS » téléchargeables sur le site [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)<sup>11</sup>

##### ► Signalement accéléré des cas suspects d'infection à virus Chikungunya-Dengue-Zika

Les médecins doivent signaler, sans attendre les résultats biologiques, les cas de patients suspectés d'infection à virus du Chikungunya, de la Dengue et du Zika au niveau de la plateforme régionale de réception et de gestion des signaux sanitaires de l'ARS PACA.

- ✓ Cf. annexe <sup>12</sup> « Prise en charge du patient à risque d'arbovirose Chikungunya Dengue Zika » procédure CLIN disponible par l'application informatique de gestion documentaire
- ✓ Cf. annexe <sup>13</sup> « Cas suspect importé » logigramme ARS disponible par l'application informatique de gestion documentaire
- ✓ Cf. annexe <sup>14</sup> « Fiche de signalement et de renseignements cliniques cas suspect de Chikungunya ou de Dengue ou de Zika » fiche ARS disponible par l'application informatique de gestion documentaire <sup>14</sup>
- ✓ Cf. annexe <sup>15</sup> « Fiche de renseignements cliniques Dengue Chikungunya Zika » fiche Biomnis disponible par l'application informatique de gestion documentaire <sup>15</sup>

**PLAN DE COMMUNICATION**

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. INFORMATION DES PROFESSIONNELS</li> <li>2. INFORMATION DES USAGERS</li> <li>3. RETRO INFORMATION AL'ARS</li> </ol> |
|--|

**1. INFORMATION DES PROFESSIONNELS**

Toutes les informations nécessaires aux professionnels dans la prise en compte des mesures de prévention et de protection sont données par l'EOH.

Mode d'information	Professionnel ciblé	Date ou fréquence
Formation initiales par l'EOH	▶ ASH AES et tout nouvel arrivant	Selon programme de formation
Formation continue par l'EOH	▶ Médecins, cadres IDE AS, techniciens ...	Selon programme de formation
Formation spécifique l'EOH	▶ ouvriers, agents de sécurité, agents d'entretien, technicien biomédical	Mars, septembre, octobre 2017, mars 2018 puis 1 session/an
Formation aux urgences par le référent médical	▶ Médecin des urgences	Avril 2016
Formation des internes par le référent médical	▶ Internes en médecine et pharmacie	2 fois par an
Information sur l'actualité médicale liée au vecteur par l'EOH	▶ Médecins	Dès réception de l'information
Information sur les dispositifs de protection par l'EOH	▶ Cadres de santé	En mars-avril
Information sur le suivi du plan de prévention et la mise en place du plan de gestion par l'EOH	▶ Direction, référents et personnes ressources	2017
Information en réunions de CLIN par l'EOH	▶ Membres du CLIN et invités	Annonce de la campagne annuelle en mars-avril Informations selon l'actualité

Information en réunions de CME par le référent médical	▶ Président de CME et praticiens hospitaliers	Annonce de la campagne annuelle en mars-avril Informations selon l'actualité
Information en réunions des correspondants par l'EOH	▶ Correspondants en hygiène sages- femmes et paramédicaux	Annonce de la campagne annuelle en mars-avril. Information selon l'actualité
Information en réunions réseau COPRIN	▶ EOH des établissements varois	Présentation du plan de prévention en 2017
Affichage document CAVEM sur les gites larvaires dans les locaux	▶ Agents des services techniques et agents d'entretien	Toute l'année. Vérification de l'affichage 1 fois par an
Informations pour les sites distants	▶ Cadres de santé	Une fois par an

## 2. INFORMATION DES USAGERS

La diffusion de la plaquette d'information Patient « Comment vous protéger? Protection personnelle des maladies à transmission vectorielle » a été étendue aux professionnels et aux usagers. Elle indique les mesures à appliquer en cas d'hospitalisation, les gestes « citoyens » à adopter au domicile et les sites d'informations d'organismes validés participant au dispositif de lutte nationale ou proposant un signalement en ligne de la présence du moustique au domicile.

## 3. RETRO INFORMATION A L'ARS

La mise en œuvre du Plan de Gestion du Risque *Aedes Albopictus* est soumise à la validation de l'ARS qui exerce un contrôle continu sur son suivi.

### ▶ Historique

Proposition du plan de prévention sur le risque AA - CHFSR	2 juin 2016
Inspection sur la mise en œuvre du plan de prévention - ARS	26 août 2016
Visite de suivi - ARS	10 avril 2017
Proposition du plan de gestion du risque AA - CHFSR	30 mai 2017
Validation du plan de gestion du risque AA - CHFSR	19 juillet 2017